



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

Présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Jacqy GOUBET, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

Absents et excusés :

- Mmes Nathalie GAY, Sophie LAGNIER, Corinne MICHOT ;
- MM. Gérald BOUTET, Jean-François GONDELLIER, Éric GUYARD.

Pouvoirs :

- Mme Corinne MICHOT à M. Jacques DUSSABLY ;
- M. Gérald BOUTET à M. Jacques DUSSABLY ;
- M. Éric GUYARD à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LE GRAND.

.....

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL COMPLET DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2021

LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE.

PÔLE « FINANCES »

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Au regard de l'ensemble des éléments présentés, après en avoir délibéré et après avoir désigné Mme Catherine PAGEAUX pour présider, le conseil municipal décide :

- ⇒ de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ;
- ⇒ de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- ⇒ d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		996 308,80 €		245 066,35 €		1 241 375,15 €
Opérations de l'exercice	5 862 965,17 €	6 358 860,57 €	2 736 779,79 €	1 972 105,84 €	8 599 744,96 €	8 330 966,41 €
Totaux cumulés	5 862 965,17 €	7 355 169,37 €	2 736 779,79 €	2 217 172,19 €	8 599 744,96 €	9 572 341,56 €
Résultats de clôture		1 492 204,20 €	519 607,60 €			972 596,60 €
Restes à réaliser			586 864,65 €	303 490,60 €	586 864,65 €	303 490,60 €
Totaux cumulés	5 862 965,17 €	7 355 169,37 €	3 323 644,44 €	2 520 662,79 €	9 186 609,61 €	9 875 832,16 €
Résultats définitifs		1 492 204,20 €	802 981,65 €			689 222,55 €

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS.
(M. JEAN-MICHEL VERPILLOT, MAIRE, NE PREND PAS PART AU VOTE).**

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

⇒ d'affecter les résultats de l'exercice 2020 du budget principal de la façon suivante :

AFFECTATION DES RÉSULTATS	
RÉSULTAT DE CLÔTURE - FONCTIONNEMENT	1 492 204,20 €
Affectation au besoin de financement c/1068	802 981,65 €
Affectation en report à nouveau Fct R002	689 222,55 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE - INVESTISSEMENT	- 519 607,60 €
Affectation en report à nouveau Inv D001	519 607,60 €

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS.

4. VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE AU BUDGET PRINCIPAL 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

⇒ d'adopter le budget supplémentaire au budget principal 2021 tel que décrit ci-après, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

PROPOSITIONS NOUVELLES FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 Charges à caractère général	29 168,55	013 Atténuations de charges	
012 Charges de personnel et frais assimilés		70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	
014 Atténuations de produits	1 310,00	73 Impôts et taxes	56 645,00
65 Autres charges de gestion courante	7 400,00	74 Dotations et participations	41 948,00
66 Charges financières	1 500,00	75 Autres produits de gestion courante	
67 Charges exceptionnelles	17 500,00	77 Produits exceptionnels	23 000,00
022 Dépenses imprévues			
Dépenses réelles fonctionnement	56 878,55	Recettes réelles fonctionnement	121 593,00
023 Virement à la section d'investissement	693 437,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 500,00		
Dépenses d'ordre de fonctionnement		Recettes d'ordre de fonctionnement	
		R002 Résultat 2020 reporté	689 222,55
TOTAL FONCTIONNEMENT CUMULÉ BS	810 815,55	TOTAL FONCTIONNEMENT CUMULÉ BS	810 815,55

PROPOSITIONS NOUVELLES INVESTISSEMENT			
DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 840,00	13 Subventions d'investissement	27 000,00
204 Subventions d'équipement versées		16 Emprunts et dettes assimilées capitalisés	-200 000,00
21 Immobilisations corporelles	592 197,00		
23 Immobilisations en cours	0,00		
Total des dépenses d'équipement	604 037,00	Total des recettes d'équipement	-173 000,00
10 Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)		10 Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	40 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	16 900,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	802 981,65
27 Autres immobilisations financières			
Total des dépenses réelles d'investissement	620 937,00	Total des recettes réelles d'investissement	669 981,65
		021 Virement de la section de fonctionnement	693 437,00
		040 Opé. ordre de transfert entre sections	60 500,00
041 Opé. patrimoniales	20 000,00	041 Opé. patrimoniales	20 000,00
Total des dépenses d'ordre	20 000,00	Total des recettes d'ordre	773 937,00
Total investissement 2021	640 937,00	Total investissement 2021	1 443 918,65
Restes à réaliser 2020	586 864,65	Restes à réaliser 2020	303 490,60
D001 Résultat 2020 reporté	519 607,60		
TOTAL INVESTISSEMENT CUMULÉ BS	1 747 409,25	TOTAL INVESTISSEMENT CUMULÉ BS	1 747 409,25

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS.

5. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PAR LA SARL « BURG'HÔTEL »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'accorder, en raison de cette situation financière de l'entreprise, une remise gracieuse du montant de la taxe locale sur la publicité extérieure due au titre de l'année 2020 par la SARL « BURG'HÔTEL » sise route de Beaune à Marsannay-la-Côte, pour un montant de 1 326,64 € (mille trois cent vingt-six euros et soixante-quatre centimes) ;
- ⇒ de préciser que les crédits sont ouverts au chapitre 67 - charges exceptionnelles ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document se rapportant à cette décision.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021 - ATTRIBUTION ET RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AU CERCLE LAÏQUE DE MARSANNAY ET À SES SOUS SECTIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ de retirer, de la délibération n° 2020-72 du 14 décembre 2020, la décision d'attribution des subventions directement, comme indiqué dans son annexe, aux sous-sections du Cercle laïque de Marsannay (CLM) ;
- ⇒ d'attribuer une subvention à l'association « Cercle laïque de Marsannay (CLM) » d'un montant de 67 650 € répartie comme suit entre les sous sections :
 - Au titre du sport pour 63 800 € :

· CLM cyclotourisme	2 700 €
· CLM handball	38 000 €
· CLM football	20 000 €
· CLM tennis de table.....	3 100 €
 - Au titre de la culture pour 3 850 € :

· CLM académie de danse « Les Scarline's ».....	2 500 €
· CLM compagnie « Diabolo »	650 €
· CLM photo ciné son.....	700 €
- ⇒ de préciser que toutes les autres décisions d'attribution de subventions votées dans le cadre de la délibération n° 2020-72 du 14 décembre 2020 sont inchangées,
- ⇒ de prendre acte de la liste mise à jour (jointe en annexe) des subventions aux associations 2021,
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE CERCLE LAÏQUE DE MARSANNAY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association « Cercle laïque de Marsannay » ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte et document s'y rapportant.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC PERRIGNY-LÈS-DIJON POUR LA MISE EN COMMUN DES AGENTS DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver le projet de convention avec PERRIGNY-LÈS-DIJON pour la mise en commun des agents du service de police municipale ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à apporter à ce projet de convention des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte et document s'y rapportant.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÔLE « RESSOURCES HUMAINES »

9. PROTOCOLE D'ACCORD MODIFIÉ SUR L'AMÉNAGEMENT ET LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (APPLICATION DE LA LOI DU 6 AOÛT 2019)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ de la modification de l'article 1^{er} du protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail à Marsannay-la-Côte afin d'être en cohérence avec la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique et notamment son article 47.

Les agents de la commune de Marsannay-la-Côte devront tous effectuer 1 607 heures de travail effectif à compter du 1^{er} janvier 2022, et non plus 1 589 heures comme c'est le cas aujourd'hui, selon le décompte suivant :

Décompte théorique de la durée annuelle de travail	
Nombre de jours dans l'année	365 jours / an (365 x 7 h = 2 555 heures)
Nombre de repos hebdomadaires par an	104 jours (52 week-ends) (104 x 7 heures = 728 heures)
Nombre de jours de congés annuels	25 jours soit 175 heures (contre 27 jours soit 189 heures aujourd'hui)
Nombre de jours fériés en moyenne par an	8 jours soit 56 heures
Nombre de jours travaillés par an	228 jours soit 1 596 heures arrondies à 1 600 heures
Journée de solidarité	7 heures
Durée annuelle de travail effectif	1 607 heures (contre 1 589 heures aujourd'hui)

Il est précisé que les autres articles sont inchangés.

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole modifié ainsi que tout autre document s'y rapportant.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS.

PÔLE « CULTURE »

10. FESTIVAL « CHUT ! LA MÉDIATHÈQUE CÔTE D'OR FAIT DU BRUIT » : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR ET LA COMMUNE DE MARSANNAY-LA-CÔTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver, dans le cadre du festival « Chut ! La médiathèque Côte d'Or fait du bruit », la convention de partenariat entre le Département de la Côte d'Or et la commune ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS DIVERSES

PAS DE QUESTION DIVERSE.

.....

Affiché le 27 mai 2021.

.....



Le Maire,

JM.
Jean-Michel VERPILLOT